



2022-199

COMMUNE DE VRED

ARRETE PORTANT APPROBATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de la commune de VRED,

VU les articles L 2212-1 et 2212-2 § 5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le décret n°2005-1157 du 13 septembre 2005 relatif au plan ORSEC ;

VU le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif au plan communal de sauvegarde ;

Vu l'arrêté municipal n°2014-084 du 3 juillet 2014 relatif à l'approbation du Plan communal de Sauvegarde de la commune de VRED ;

Vu les avis des services consultés,

Considérant que la Commune est exposée aux risques suivants : *tempête, canicule, orage, transport matières dangereuses, canalisation gaz, incidents d'origine nucléaire.*

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser le Plan Communal de Sauvegarde,

ARRETE

Article 1^{er} : Le plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune de VRED est révisé et applicable à compter de la date de signature du présent arrêté. Il est défini dans le document annexé au présent arrêté.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus.

Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative pour faire face à un événement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires en fonction de la connaissance et de l'évolution des risques.

Article 4 : Le Plan communal de sauvegarde (PCS) est consultable en mairie ;

Copies du présent arrêté ainsi que du plan annexé seront transmises à :

- M. le Préfet du Nord (à l'attention du SIRACEDPC)
- M. le Sous-Préfet de Douai
- M. le Directeur Départemental des services d'incendie et de secours du Nord

Fait à VRED, le 14 Décembre 2022

Le Maire,

Marie-Françoise FALEMPE

